

Janvier 2010 : qui pourra voter ?

Elections à la MSA → Les listes électorales sont publiées.

Tous les 5 ans, les ressortissants de la MSA qui remplissent les conditions pour être électeurs sont invités à élire leurs représentants au sein de 3 collèges socio-professionnels : les exploitants (1^{er} collège), les salariés (2^{ème} collège) et les employeurs de main-d'œuvre (3^{ème} collège).

54 000 électeurs en Vendée

En Vendée, 54 008 adhérents ont reçu (ou vont recevoir) une notification individuelle leur précisant le collège électoral dont ils relèvent et leur canton de rattachement.

Pour constituer la liste électorale, la situation des ressortissants (âge, activité, statut, résidence...) au regard du régime agricole est appréciée à la date du 1^{er} avril 2009.

Pour être électeur dans le 1^{er} ou le 3^{ème} collège, il faut, de plus, être

à jour des cotisations sociales obligatoires appelées avant le 1^{er} octobre 2008 par la MSA ou par les autres assureurs habilités pour l'AMEXA et l'ATEXA.

Pour être classé dans le collège des employeurs de main-d'œuvre, il faut avoir employé un ou plusieurs salariés pendant au moins

Le calendrier électoral officiel

du 28 août au 15 septembre 2009	7 octobre 2009	10 novembre 2009	1 ^{er} décembre 2009 au plus tard	14 décembre 2009	5 janvier 2010	5 au 20 janvier 2010
affichage de la liste provisoire des électeurs	publication de la liste définitive des électeurs	publication des regroupements des cantons	dépôt des candidatures	publication des candidatures	envoi du matériel de vote aux électeurs	période de scrutin

Les listes d'électeurs sont consultables à la MSA ou sur www.msa85.fr

1 600 heures entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009.

Publication des listes électorales

Les listes électorales sont publiées et consultables au siège de la caisse ou par Internet en se connectant sur le site de la MSA : www.msa85.fr

❖ **Avec la MSA, soyez acteur de votre protection sociale : en janvier 2010, votez !**

L'adhérent dont le nom ne figure pas sur la liste, ou pas dans le collège de son choix, et qui souhaite formuler une réclamation, doit contacter la MSA avant le 15 septembre 2009, en précisant ses coordonnées et le motif de sa réclamation :

- par téléphone au 02 51 36 87 41,
- par courrier adressé à la MSA, service Action mutualiste,
- par courriel à l'adresse elections@msa44-85.msa.fr,
- ou en se rendant au siège de la MSA, 33 boulevard Réaumur à La Roche-sur-Yon.

Vote par correspondance en janvier

Début janvier 2010, les électeurs recevront à leur domicile les documents de vote. Ils pourront voter par correspondance entre le 5 et le 20 janvier 2010. Le dépouillement interviendra le 26 janvier.

En 2005, plus de 50 % des électeurs avaient voté aux élections de la MSA.

En votant très nombreux en janvier 2010, les électeurs marqueront leur attachement à leur régime de protection sociale obligatoire : un régime mutualiste, solidaire, responsable, s'appuyant sur un large réseau d'élus proches des assurés et partageant leurs préoccupations.

Combien d'électeurs en Vendée ?

Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
33 426	19 182	1 400	54 008